



L'Agglo
Grand Guéret
Communauté

NOTE DE PRÉSENTATION

CFU 2025

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1. PRÉSENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES : BUDGET PRINCIPAL ET SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS.....	5
1.1 Résultats et synthèse 2023 - 2025	5
1.2 Principales évolutions par rapport à 2024 et réalisations 2025	7
1.3 Dette du budget principal consolidé	10
1.4 Les budgets de lotissement	11
2. PRÉSENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES : BUDGETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	12
2.1 Budget Transports publics.....	12
2.2 Budget Eau potable.....	14
2.3 Budget Assainissement	16
2.4 Budget Assainissement non collectif (SPANC)	18
3. PRÉSENTATION DU BUDGET VERT.....	19
4. FIABILISATION DE L'ACTIF	21

INTRODUCTION

L'article L1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier uniques (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT).

La présente note répond à cette obligation pour l'EPCI ; elle est disponible sur son site internet.

Les comptes financiers uniques :

- Retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2025.
- Rapprochent les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.
- Présentent les résultats comptables de l'exercice et sont soumis par le président, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

MISE EN PLACE DU CFU

L'Agglo met en œuvre à partir de l'exercice 2025 le Compte Financier Unique (CFU), dispositif qui se substitue aux documents budgétaires et comptables traditionnels que sont le compte administratif et le compte de gestion. Issu d'une volonté de simplification et de modernisation de la gestion publique locale, le CFU vise à regrouper en un document unique l'ensemble des informations financières, budgétaires et patrimoniales de la collectivité. Il permet ainsi d'offrir une vision plus lisible, cohérente et transparente de la situation financière, tout en renforçant la qualité et la fiabilité de l'information produite.

La structure budgétaire de la communauté d'agglomération :

La collectivité, afin de répondre aux obligations réglementaires, a douze budgets annexes.

- Le budget principal est accompagné de 5 budgets annexes administratifs, c'est-à-dire qui peuvent être subventionnés par la collectivité sans conditions.
- Les transports publics, l'Eau potable, l'assainissement et l'assainissement non collectif sont isolés dans des budgets industriels et commerciaux (SPIC) : le service doit être financé par la tarification, ils ne peuvent être subventionnés que sous certaines conditions.
- Les budgets de zones d'activités : ces budgets, dits de stock ou de lotissement, permettent de suivre les opérations spécifiques d'aménagement des zones d'activités et les opérations de vente des terrains aménagés aux entreprises qui viennent s'y installer.

1. PRÉSENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES : BUDGET PRINCIPAL ET SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS

1.1. RÉSULTATS ET SYNTHÈSE 2023 - 2025

Présentation des résultats 2025

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

	Budget principal	GEMAPI	Parc animalier	Immobilier entreprises	Equipements et sites divers	EPU	RÉSULTAT CONSOLIDÉ BP + SPA
Total des produits de fonctionnement 2025	23 407 869,09 €	174 638,50 €	705 227,32 €	966 637,20 €	316 418,10 €	402 013,19 €	
Total des charges de fonctionnement 2025	21 301 724,59 €	245 464,93 €	573 482,64 €	878 499,24 €	347 109,12 €	151 869,74 €	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	2 106 144,50 €	-70 826,43 €	131 744,68 €	88 137,96 €	-30 691,02 €	250 143,45 €	2 474 653,14 €
Total des recettes d'investissement 2025	3 110 356,99 €		140 068,29 €	728 492,12 €	189 847,00 €	39 348,97 €	
Total des dépenses d'investissement 2025	2 830 401,97 €		158 204,65 €	489 266,16 €	201 344,34 €	142 007,46 €	
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2025	279 955,02 €		-18 136,36 €	239 225,96 €	-11 497,34 €	-102 658,49 €	386 888,79 €
RÉSULTAT 2025	2 386 099,52 €	-70 826,43 €	113 608,32 €	327 363,92 €	-42 188,36 €	147 484,96 €	2 861 541,93 €

Au titre de l'année 2025, le budget principal et les budgets annexes directement associés ont dégagé 2,86 millions d'euros de résultat (1,90 M€ en 2024) :

- 2,47 M€ de résultat de fonctionnement (2,47 M€ en 2024)
- 0,39 M€ de résultat en investissement (-0,58 M€ en 2024)

Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes du budget principal consolidé de 2023 à 2025

Afin d'être en capacité, en 2028, à porter les dépenses de fonctionnement liées au futur pôle aquatique, et garder une capacité à agir sur les autres politiques publiques, la collectivité s'est fixée plusieurs objectifs financiers :

Un taux d'épargne brute minimum de 10% : c'est la part des recettes qui est épargnée sur le fonctionnement courant pour rembourser le capital de la dette et financer des investissements sans recourir à l'emprunt.

Une épargne nette minimum de 1,2 M€ : c'est la part de l'épargne qu'il reste après paiement des échéances d'emprunt.

Une capacité de désendettement maximum de 10 ans : c'est le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacre l'ensemble de ses ressources. Plus l'indicateur est bas, plus la collectivité est solvable.

BUDGET PRINCIPAL + SPA (en K€)	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024 En K€	Evolution 2025/2024 En %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT NETTES (1)	24 299	24 859	25 031	173	0,7%
Fiscalité directe	10 105	10 488	10 630	143	1,4%
Fiscalité indirecte	6 912	6 894	6 934	40	0,6%
DGF	1 943	1 928	1 926	-1	-0,1%
Autres dotations et participations	2 558	2 787	2 299	-488	-17,5%
Produit des services	1 729	1 755	2 012	256	14,6%
Autres produits de gestion courante	903	853	866	13	1,5%
Atténuations de charges	148	126	145	20	15,6%
Recettes exceptionnelles et provisions (hors cessions)	1	28	219	190	668,6%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT NETTES (2)	20 867	21 313	21 233	-80	-0,4%
Charges de personnel	6 451	6 930	7 283	353	5,1%
Charges à caractère général	3 390	3 064	3 273	210	6,8%
Contingents et participations obligatoires	5 266	5 403	5 481	77	1,4%
Atténuations de produits	4 536	4 435	4 011	-424	-9,6%
Charges de gestion courante	766	885	1 014	128	14,5%
Intérêts de la dette	217	185	128	-56	-30,5%
Subventions des zones d'activités et des SPIC	24	406	9	-397	-97,7%
Dépenses exceptionnelles et provisions	217	5	35	30	625,8%
EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	3 432	3 546	3 798	252	7,1%
Taux d'épargne brute = (3)/(1 - atténuations de charges et produits)	17,5%	17,5%	18,2%	0,7%	4,1%
EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	2 032	2 326	2 743	417	17,9%
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'EQUIPEMENT (4)	1 159	2 999	2 444	-555	-18,5%
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	1 909	3 328	1 745	-1 582	-47,6%
Recettes d'investissement (6)	1 379	891	1 754	863	96,8%
Flux nette de dette (7) = emprunts nouveaux - remboursements	-2 128	-1 220	-1 055	165	-13,5%
* Emprunts nouveaux	0	0	0	0	
* Remboursements (8)	2 128	1 220	1 055	-165	-13,5%
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	1 523	218	2 053	1 834	840,6%
DEPENSES TOTALES					
(HORS REMBOURSEMENT DE DETTE) = (2)+(4)	22 026	24 312	23 677	-634	-2,6%
ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)	9 013	7 790	6 724	-1 066	-13,7%
Capacité de désendettement au 31 décembre = (10)/(3)	2,6	2,2	1,8	-0,4	-19,4%
Fonds de roulement au 31 décembre	8 031	8 249	10 302	2 053	25%

Ces données financières sont présentées en données réelles (hors opérations exclusivement comptables et hors flux croisés entre budgets)

L'analyse des comptes 2023 – 2025 montre que la santé financière du budget principal consolidé est bonne et que les différents **objectifs financiers** fixés par la collectivité sont atteints :

- **Une augmentation du taux d'épargne brut de +4,1%** : c'est le résultat d'évolutions globales modérées en section de fonctionnement, entre 2024 et 2025, avec une augmentation des recettes de 0,7% et une baisse des dépenses de 0,4%.
- **Une absence de recours à l'emprunt et un désendettement de la collectivité qui se poursuit** : l'épargne nette augmente de 420 000 euros et la capacité de désendettement est de 1,8 ans.
- **Une augmentation du fonds de roulement** (ou résultat cumulé) de 2,1 millions d'euros.

Présentation des résultats cumulés

Les résultats cumulés sont les résultats 2025 auxquels on ajoute les résultats des années précédentes.

Ils permettent à la collectivité de financer les dépenses d'équipement en cours et de limiter le recours à l'emprunt pour les investissements futurs.

	Budget principal	GEMAPI	Parc animalier	Immobilier entreprises	Equipements et sites divers	EPU	RESULTAT CONSOLIDE BP + SPA
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	2 106 144,50 €	-70 826,43 €	131 744,68 €	88 137,96 €	-30 691,02 €	250 143,45 €	2 474 653,14 €
Montant subvention d'équilibre			145 582,20 €				
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 NET DEFINITIF (dont subv équilibre)	2 106 144,50 €	-70 826,43 €	131 744,68 €	88 137,96 €	-30 691,02 €	250 143,45 €	2 474 653,14 €
RESULTAT DE FONCT. ANTERIEUR REPORTE c/002	7 600 676,93 €	275 605,16 €			93 291,80 €	279 166,61 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 CUMULE	9 706 821,43 €	204 778,73 €	131 744,68 €	88 137,96 €	62 600,78 €	529 310,06 €	10 723 393,64 €
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2025	279 955,02 €		-18 136,36 €	239 225,96 €	-11 497,34 €	-102 658,49 €	386 888,79 €
SOLDE D'EXECUTION INVEST. ANTERIEUR REPORTE c/001	-529 588,88 €		-113 608,32 €	-134 360,07 €	508,10 €	-31 268,80 €	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2025 CUMULE DEFINITIF	-249 633,86 €		-131 744,68 €	104 865,89 €	-10 989,24 €	-133 927,29 €	-421 429,18 €
SOLDE DES RAR 2025	-1 782,01 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 782,01 €
EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT 2025 DEFINITIF (solde cumulé + RAR)	-251 415,87 €		-131 744,68 €	104 865,89 €	-10 989,24 €	-133 927,29 €	-423 211,19 €
RESULTAT 2025	2 386 099,52 €	-70 826,43 €	113 608,32 €	327 363,92 €	-42 188,36 €	147 484,96 €	2 861 541,93 €
RESULTAT GLOBAL 2025 CUMULE	9 455 405,56 €	204 778,73 €	0,00 €	193 003,85 €	51 611,54 €	395 382,77 €	10 300 182,45 €

Le résultat global cumulé augmente de 25% par rapport à 2024. La collectivité dispose à fin 2025 d'environ 10,3 millions d'euros d'excédents qui permettront notamment de :

- Ne pas souscrire d'emprunt en 2026 et donc autofinancer la totalité des investissements de l'année.
- Garder une partie des excédents afin de limiter le recours à l'emprunt dans le cadre de la construction du futur pôle aquatique (2026 – 2028).

1.2. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2024 ET RÉALISATIONS 2025

Une augmentation de 173 000 € des recettes de fonctionnement par rapport à 2024 (+0,7%)

Les recettes fiscales : +180 000 € (+1,1%)

Pas de hausse des taux de fiscalité entre 2022 et 2025 pour les taxes foncières bâti et non bâti, ainsi que pour la CFE ;

- Une augmentation très relative des bases fiscales liée à l'inflation (+2,6%) ;
- Une revalorisation importante des bases pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (-29%)
- Le reversement de l'intégralité des recettes fiscales de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à Evolis 23 au titre de la compétence déchets.

Détail des recettes fiscales :

Fiscalité	2023	2024	2025	Evol 2024/25 en %
Taxes à pouvoir de taux dites ménages (taxes foncières bâti et non bâti)	1 591 507	1 663 278	1 684 616	1,3%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	4 027 938	4 131 055	4 182 867	1,3%
Taxes économiques à pouvoir de taux (cotisation foncière des entreprises)	2 526 181	2 602 561	2 759 612	6,0%
Autres produits	2 447 573	2 551 169	2 494 042	-2,2%
Fractions compensatoires de l'Etat	6 423 432	6 419 151	6 443 581	0,4%
TOTAL	17 016 631	17 367 214	17 564 718	1,1%

Les produits des services : + 260 000€ (+14,6%)

Une augmentation principalement due à la première année de réouverture de la piscine qui a généré 240 000 euros de recettes.

Les dotations et subventions : - 490 000 € (- 10,4%)

- La dotation globale de fonctionnement de l'Etat reste stable
- Baisse des subventions perçues de 490 000 € du fait du caractère ponctuel de certaines d'entre elles et d'une année 2024 de référence très élevée en la matière.

Les reprises sur provisions : + 190 000 €

Une baisse de 80 000 € des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2024

Les charges générales : + 210 000 € (6,8%)

En 2025, la communauté d'agglomération a engagé de nombreuses études et prestations d'accompagnement notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire :

- Travaux de confortement des berges concernant la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : +150 000 €
- Réouverture de la piscine et la fermeture des bassins mobiles : +160 000 €

L'ensemble des autres charges générales reste maîtrisé et proche de 2024.

Les dépenses de personnel : + 353 000 € (+5,1%)

Une augmentation qui s'explique principalement par :

- La réouverture de la piscine en année pleine : + 270 000 €
- Le glissement vieillesse traitement (mécanique d'augmentation due à l'ancienneté et l'évolution de carrière) : usuellement autour de +1,5%
- L'augmentation de la CNRACL de 80 000€ sur l'année

Les atténuations de produits : - 424 000 € (-9,6%)

Une baisse de 400 000 € des attributions de compensation versées à la commune de Guéret, conséquence du transfert de l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs aquatiques situés avenue Fayolle à Guéret au 1^{er} janvier 2024.

Contingents et participations obligatoires, charges de gestion courante : - 287 000 € (-3,9%)

- Les reversements au SDIS et à EVOLIS23 : +77 000 € (+1.4%)
- Une subvention exceptionnelle en 2024 au budget d'assainissement, non reconduite en 2025 : -400 000 €.

Les principales réalisations 2025 d'investissement : 1,7 millions d'euros

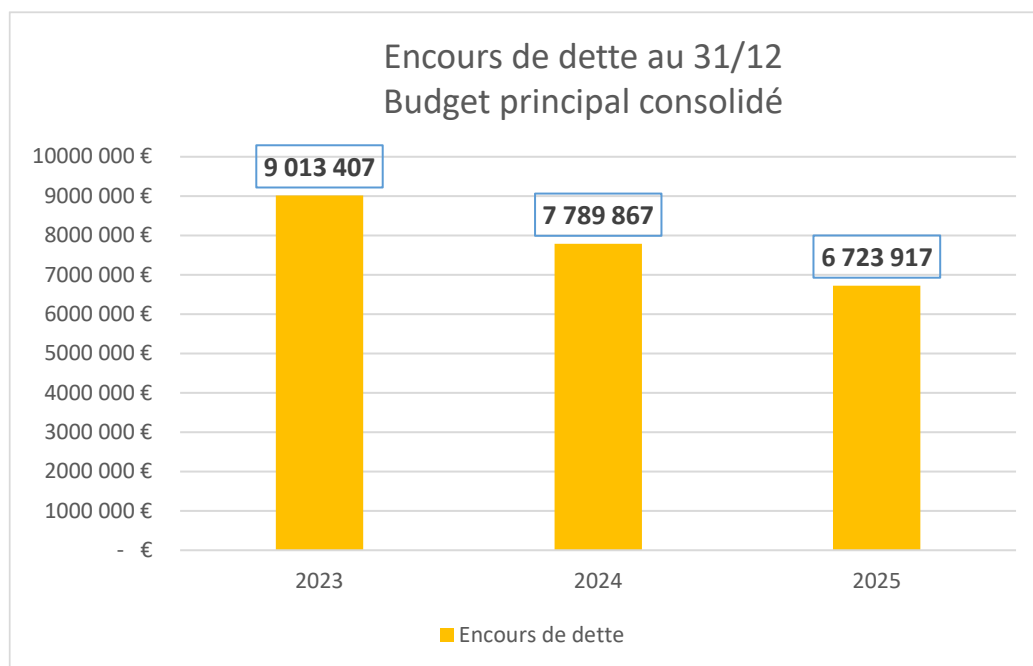
La communauté d'agglomération a limité ses investissements en 2025 par rapport à 2024 :

- 420 000€ pour l'aire de grand passage
- 158 000€ pour le schéma vélo
- 470 000 € d'entretien et réhabilitation du patrimoine et de la voirie communautaires
- 395 000 € d'autres d'investissement : informatique, eaux pluviales urbaines, acquisitions de livres (BML), mobilier, équipement petite enfance, ...

Par ailleurs, elle soutient différents projets d'investissements :

- Des communes membres du territoire : 447 000 €
- Des habitants avec les aides habitat : 199 000 €
- Des entreprises avec l'aide à l'investissement matériel / immatériel : 18 000 €

1.3. DETTE DU BUDGET PRINCIPAL CONSOLIDÉ



Au 31/12/2025, le budget principal consolidé a une dette de 6 723 917 € : 20 emprunts à un taux moyen de 1,68 %.

La dette totale a baissé de 1,1 millions d'euros en 2025.

Budget Principal consolidé	2023	2024	2025
Intérêts	217 214 €	184 859 €	128 429 €
Remboursement de capital	2 128 187 €	1 219 842 €	1 054 920 €
Nouveaux emprunts	- €	- €	- €
Encours de dette	9 013 407 €	7 789 867 €	6 723 917 €

1.4. LES BUDGETS DE LOTISSEMENT

La communauté d'agglomération dispose de trois budgets lotissements. Ce sont des budgets dits « de stock » qui couvrent essentiellement les zones d'activités.

	Ecovillage	ZA	PI GARGUETTE	RESULTAT BUDGETS LOTISSEMENT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 NET DEFINITIF (dont subv équilibre)	8 676,05 €	97 740,95 €	0,00 €	106 417,00 €
RESULTAT DE FONCT. ANTERIEUR REPORTE c/002	14 735,46 €	7 605 862,17 €		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 CUMULE	23 411,51 €	7 703 603,12 €	0,00 €	7 727 014,63 €
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2025	-8 676,05 €	-289 673,62 €	0,00 €	-298 349,67 €
SOLDE D'EXECUTION INVEST. ANTERIEUR REPORTE c/001	-14 735,46 €	-7 329 477,33 €		
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2025 CUMULE DEFINITIF	-23 411,51 €	-7 619 150,95 €	0,00 €	-7 642 562,46 €
SOLDE DES RAR 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT 2025 DEFINITIF (solde cumulé + RAR)	-23 411,51 €	-7 619 150,95 €	0,00 €	-7 642 562,46 €
RESULTAT GLOBAL 2025 CUMULE	0,00 €	84 452,17 €	0,00 €	84 452,17 €

Les ventes 2025 sont les suivantes :

Entreprise	Parcelle	Adresse	Superficie	Prix	Prix/m²	Observations
JPH	AT 0227	CHER DE HAUT	3000m²	48 000,00€	16,00€	Acte de vente signé le 12 février 2025
SCI 940	ZB 2	LE PETIT BENEFICE	2011m²	22 121,00€	11,00€	Acte de vente signé le 28 janvier 2025
SCI CERISIER	AT 0228	CHER DE HAUT	5249m²	83 984,00€	16,00€	Acte de vente signé le 16 mai 2025

2. PRÉSENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES : BUDGETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

2.1. BUDGET TRANSPORTS PUBLICS

Résultats 2025

	Transports
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 NET DEFINITIF (dont subv équilibre)	297 218,82 €
RESULTAT DE FONCT. ANTERIEUR REPORTE c/002	773 666,54 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 CUMULE	1 070 885,36 €
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2025	222 016,00 €
SOLDE D'EXECUTION INVEST. ANTERIEUR REPORTE c/001	-127 509,66 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2025 CUMULE DEFINITIF	94 506,34 €
SOLDE DES RAR 2025	0,00 €
EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT 2025 DEFINITIF (solde cumulé + RAR)	94 506,34 €
RESULTAT GLOBAL 2025 CUMULE	1 165 391,70 €

Dette au 31/12/2025

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 890 149 € avec un taux moyen de 2,15 %. La dette est composée de 9 emprunts et 1 crédit revolving (crédit à la consommation caractérisé par une grande liberté d'utilisation et de remboursement).

Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes du budget Transports de 2023 à 2025

Versement mobilité :

Le taux de versement mobilité est de 0,55% depuis le 1er juillet 2023, en deçà du taux plafond de 0,60%.

Les recettes liées à cet impôt ont augmenté en 2025 de 40 000 € (+3%)

Des dépenses courantes maîtrisées : -90 000 € par rapport à 2024.

Ces 2 effets combinés en dépenses et recettes permettent au budget transport de consolider une santé financière correcte avec une **épargne brute** supérieure à 10% et une **épargne nette** positive.

BUDGET TRANSPORTS (en K€)	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024 En K€	Evolution 2025/2024 En %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	2 074	2 175	2 230	55	3%
Impôts et taxes	1 333	1 470	1 511	40	3%
Dotations et participations	587	587	585	-2	0%
Produit des services	99	110	98	-12	-11%
Autres produits de gestion courante et atténuations de charges	6	3	9	6	185%
Recettes exceptionnelles	50	4	28	23	522%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 721	1 684	1 592	-92	-5%
Charges à caractère général	1 263	1 211	1 104	-108	-9%
Dépenses de personnel	423	438	459	21	5%
Dépenses exceptionnelles et provisions	0	2	7	5	304%
Intérêts de la dette	36	33	22	-11	-33%
EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	353	491	638	148	30%
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	17,0%	22,6%	28,6%	6,1%	27%
EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	169	331	494	163	49%
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	34	42	159	118	282%
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	139	201	246	45	22%
Recettes d'investissement (6)	79	0	57	57 -	
Flux nette de dette (7)	-184	-160	-144	16	-10%
* Emprunts nouveaux	0	0	0	0 -	
* Remboursements (8)	184	160	144	-16	-10%
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	214	289	392	103	36%
DEPENSES TOTALES					
(HORS REMBOURSEMENT DE DETTE) = (2)+(4)	1 755	1 726	1 751	25	1%
ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)	1 193	1 033	890	-143	-14%
Capacité de désendettement au 31 /12 = (10)/(3)	3,4	2,1	1,4	-0,7	-34%
Fonds de roulement au 31 décembre	485	774	1 165	392	51%

2.2. BUDGET EAU POTABLE

Résultats 2025

	Eau potable
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 NET DEFINITIF (dont subv équilibre)	91 970,78 €
RESULTAT DE FONCT. ANTERIEUR REPORTE c/002	1 861 942,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 CUMULE	1 953 912,78 €
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2025	-1 068 891,40 €
SOLDE D'EXECUTION INVEST. ANTERIEUR REPORTE c/001	-508 422,29 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2025 CUMULE DEFINITIF	-1 577 313,69 €
SOLDE DES RAR 2025	1 440 033,16 €
EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT 2025 DEFINITIF (solde cumulé + RAR)	-137 280,53 €
RESULTAT GLOBAL 2025 CUMULE	1 816 632,25 €

Dette au 31/12/2025

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 1 215 430 € avec un taux moyen de 3,02 %. La dette est composée de 13 emprunts et 1 ligne de trésorerie.

Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes du budget Eau potable de 2023 à 2025

Le budget eau potable évolue énormément dans le temps avec la mise en œuvre progressive d'une gestion exclusivement en régie (par les services de la CA) et d'une harmonisation des tarifs du territoire communautaire.

Les recettes tarifaires augmentent de 494 000 € (+12%) par rapport à 2024.

Recettes tarifaires	2024	2025	Evolution 2024/2025 en %
Ventes d'eau (Abonnés)	2 548 382	2 688 729	5,5%
Location de compteurs (Abonnés)	676 364	721 067	6,6%
Ventes d'eau à Confluence Eaux		203 923	
Redevances	760 068	783 377	3,1%
interventions et travaux	65 952	91 553	38,8%
Ventes de récupérateurs d'eau		60 745	
Total	4 050 766	4 549 394	12,3%

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 268 000 euros (+7%) par rapport à 2024.

- Dont 380 000 euros d'achat de récupérateurs d'eau en 2025.

Les **indicateurs** financiers principaux sont tenus. Cependant, la baisse d'1 million d'euros du fonds de roulement induit des difficultés importantes de trésorerie, notamment du fait de subventions d'investissement en cours (solde des restes à réaliser de 1,4 millions d'euros).

BUDGET EAU POTABLE (en K€)	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024 En K€	Evolution 2025/2024 En %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	4 700	4 186	4 748	561	13%
Produit des services	4 680	4 056	4 549	494	12%
Autres produits de gestion courante	4	7	9	2	26%
Recettes exceptionnelles et provisions	15	123	189	66	54%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	3 097	3 780	4 047	268	7%
Charges à caractère général	2 457	2 585	2 702	116	5%
Dépenses de personnel	486	583	677	94	16%
Charges de gestion courante	0	6	14	8	130%
Atténuations de produits	82	156	349	193	124%
Dépenses exceptionnelles et provisions	3	403	266	-137	-34%
Intérêts de la dette	69	47	40	-7	-16%
EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	1 603	406	700	294	72%
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	34,1%	9,7%	14,7%	5,0%	52%
EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	1 416	217	504	287	133%
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	1 983	2 095	1 671	-425	-20%
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	647	1 273	1 677	404	32%
Recettes d'investissement (6)	1 442	1 012	190	-822	-81%
Flux nette de dette (7)	-106	-190	-197	-7	4%
* Emprunts nouveaux	81	0	0	0	-
* Remboursements (8)	188	190	197	7	4%
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	956	-867	-977	-110	13%
DEPENSES TOTALES					
(HORS REMBOURSEMENT DE DETTE) = (2)+(4)	5 080	5 875	5 718	-157	-3%
ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)	1 602	1 412	1 215	-196	-14%
Capacité de désendettement au 31 décembre = (10)/(3)	1,0	3,5	1,7	-1,7	-50%
Fonds de roulement au 31 décembre	2 220	1 354	377	-977	-72%

Réalisations d'investissement 2025 : 1,7 millions d'euros

Programme	Réalisé 2025	% réalisation
Nouvelles acquisitions	112 932,88	100%
Renouvellement	1 132 203,51	75%
Structurant	407 481,74	17%
Hors AP	17 925,00	19%

2.3. BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultats 2025

	Assainissement
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 NET DEFINITIF (dont subv équilibre)	447 793,80 €
RESULTAT DE FONCT. ANTERIEUR REPORTE c/002	1 066 423,70 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 CUMULE	1 514 217,50 €
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2025	-420 050,28 €
SOLDE D'EXECUTION INVEST. ANTERIEUR REPORTE c/001	-56 397,49 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2025 CUMULE DEFINITIF	-476 447,77 €
SOLDE DES RAR 2025	329 537,00 €
EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT 2025 DEFINITIF (solde cumulé + RAR)	-146 910,77 €
RESULTAT GLOBAL 2025 CUMULE	1 367 306,73 €

Dette au 31/12/2025

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 2 291 448 € avec un taux moyen de 2,17 %. La dette est composée de 30 emprunts et 1 ligne de trésorerie.

Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes du budget Assainissement de 2023 à 2025

Le budget assainissement évolue énormément dans le temps avec la mise en œuvre progressive d'une gestion exclusivement en régie (par les services de la CA) et d'une harmonisation des tarifs du territoire communautaire.

Les recettes tarifaires baissent de 77 000 € (-3%) par rapport à 2024.

Les dépenses de fonctionnement (hors remboursement exceptionnel de 400 000 € en 2024) baissent de 184 000 euros (-10%).

Au vu des différents **indicateurs**, sa situation financière est maîtrisée avec un budget en légère amélioration par rapport à l'exercice précédent.

BUDGET ASSAINISSEMENT (en K€)	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024 En K€	Evolution 2025/2024 En %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	3 553	3 187	2 667	-519	-16%
Dotations et participations	691			0	-
Produit des services	2 627	2 733	2 656	-77	-3%
Autres produits de gestion courante		400	1	-400	-100%
Recettes exceptionnelles et provisions	235	54	11	-43	-80%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	2 214	2 182	1 598	-584	-27%
Charges à caractère général	1 749	1 496	1 096	-399	-27%
Dépenses de personnel	110	110	196	87	79%
Charges de gestion courante	1	1	4	3	336%
Atténuations de produits	28	60	164	104	174%
Dépenses exceptionnelles et provisions	257	454	84	-370	-81%
Intérêts de la dette	69	62	53	-9	-14%
EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	1 339	1 005	1 070	65	6%
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	37,7%	31,5%	40,1%	8,6%	27%
EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	1 040	724	801	77	11%
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	476	1 317	1 029	-288	-22%
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	-272	975	1 042	67	7%
Recettes d'investissement (6)	974	622	256	-366	-59%
Flux nette de dette (7)	-226	-281	-269	12	-4%
* Emprunts nouveaux	73	0	0	0	-
* Remboursements (8)	299	281	269	-12	-4%
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	1 611	30	28	-2	-6%
DEPENSES TOTALES					
(HORS REMBOURSEMENT DE DETTE) = (2)+(4)	2 691	3 498	2 626	-872	-25%
ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)	2 841	2 560	2 291	-269	-10%
Capacité de désendettement au 31 décembre = (10)/(3)	2,1	2,5	2,1	-0,4	-16%
Fonds de roulement au 31 décembre	980	1 010	1 038	28	3%

Réalisations d'investissement 2025 : 1 millions d'euros

Programme	Réalisé 2025	% réalisation
Nouvelles acquisitions	16 026,00	57%
Renouvellement	705 973,90	59%
Structurant	294 328,46	59%
Hors AP	16 337,82	65%

2.4. BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Résultats 2025

	SPANC
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 NET DEFINITIF (dont subv équilibre)	42 836,08 €
RESULTAT DE FONCT. ANTERIEUR REPORTE c/002	40 430,07 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 CUMULE	83 266,15 €
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2025	-2 063,14 €
SOLDE D'EXECUTION INVEST. ANTERIEUR REPORTE c/001	10 694,00 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2025 CUMULE DEFINITIF	8 630,86 €
SOLDE DES RAR 2025	0,00 €
EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT 2025 DEFINITIF (solde cumulé + RAR)	8 630,86 €
RESULTAT GLOBAL 2025 CUMULE	91 897,01 €

Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes du budget SPANC de 2023 à 2025

BUDGET SPANC (en K€)	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024 En K€	Evolution 2025/2024 En %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	83	89	117	28	31%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	82	65	73	7	11%
EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	1	24	44	21	87%
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	1,2%	26,5%	37,8%	11,2%	42%
EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	1	24	44	21	87%
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	26	1	3	2	179%
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	-12	1	3	2	179%
Recettes d'investissement (6)	38	0	0	0	-
Flux nette de dette (7)	0	0	0	0	-
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	13	22	41	18	82%
DEPENSES TOTALES					
(HORS REMBOURSEMENT DE DETTE) = (2)+(4)	108	67	76	10	14%
ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)	0	0	0	0	-
Capacité de désendettement au 31 décembre = (10)/(3)	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Fonds de roulement au 31 décembre	29	51	92	41	79%

Ce budget est financé par les redevances d'assainissement non collectif et les pénalités de non-conformité.

Sa situation financière est excédentaire avec une amélioration du fonds de roulement de 40 000 € en 2025.

3. PRÉSENTATION DU BUDGET VERT

Qu'est-ce que le Budget Vert ?

Le budget vert consiste à classer et à évaluer les dépenses publiques selon leur impact sur l'environnement. Il s'agit d'une nouvelle classification des dépenses budgétaires, permettant d'identifier les ressources publiques ayant un caractère environnemental. Cette approche vise à mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Obligation du Budget Vert

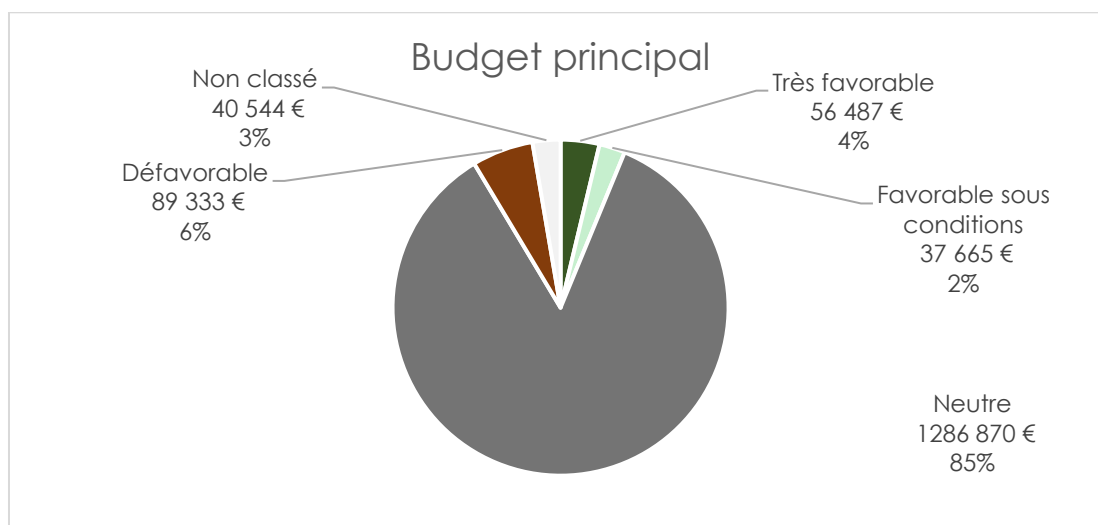
Depuis 2024, l'article 191 de la loi de finances impose aux collectivités territoriales de produire une annexe environnementale à leur compte financier unique. Cette annexe permet de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique et de valoriser les choix d'investissement ayant un impact positif sur l'environnement. Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de cette obligation.

Enjeux du Budget Vert

Les enjeux du budget vert sont multiples :

1. **Transition Écologique** : le budget vert permet de mieux orienter les dépenses publiques vers des projets favorisant la transition écologique, tels que les énergies renouvelables, la mobilité durable et la gestion des déchets ;
2. **Transparence et Responsabilité** : en classifiant les dépenses selon leur impact environnemental, le budget vert renforce la transparence et la responsabilité des acteurs publics. Les citoyens peuvent ainsi mieux comprendre comment les fonds publics sont utilisés pour répondre aux défis environnementaux ;
3. **Planification Écologique** : l'annexe environnementale facilite la planification écologique à l'échelle nationale et locale, en fournissant des données précises sur l'impact des investissements publics ;
4. **Innovation et Développement Durable** : en encourageant les investissements verts, le budget vert stimule l'innovation et le développement de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement.

Principaux résultats



La grande majorité des dépenses sont neutres vis-à-vis de l'atténuation du changement climatique, notamment :

- La rénovation de la piscine de Guéret étant donné que les travaux ne touchaient quasiment pas les systèmes énergétiques ;
- L'acquisition du bâtiment pour le PEM n'a aucun impact écologique étant donné que l'agglomération a seulement acquis un bâtiment existant.

Les dépenses défavorables sont principalement :

- Remplacement des pompes de la piscine de Guéret qui consomment beaucoup d'énergie.

Les dépenses favorables sont constituées de :

- Aménagement d'un trottoir qui favorise la mobilité à pied ;
- Passage d'éclairage en LED (éclairage public et piscine de Guéret).

4. FIABILISATION DE L'ACTIF

La fusion des budgets « Immobilier entreprises » et « Equipements et sites divers » a nécessité une revue des états de l'actif afin de garantir l'exhaustivité des biens inscrits à l'inventaire, assurer la correcte valorisation des immobilisations, harmoniser les pratiques comptables entre les deux anciens budgets et corriger les éventuelles anomalies historiques. À ce titre, un travail conjoint entre les services ordonnateurs et le comptable public a été mené sur l'ensemble des immobilisations.

Travaux réalisés

Les principales opérations de fiabilisation ont porté sur :

- Le rapprochement inventaire – état de l'actif
 - Nombre de fiches d'immobilisations analysées : 487
- La régularisation des anomalies comptables
 - Sorties d'actifs sans valeur ou obsolètes : 4 484 683,17€
 - Réintégrations d'immobilisations omises : 4 380 601,13€ + 2 733 538,34€
- L'harmonisation des méthodes d'amortissement
 - Reprise ou ajustement des plans d'amortissement : 3 669 955,00€ + 3 058 429,44€
+ 1 966 331,69€

Impact global sur l'actif

À l'issue de ces travaux, les principaux impacts sur l'actif consolidé sont les suivants :

- Valeur nette comptable avant fiabilisation : 21 306 973,41€
- Valeur nette comptable après fiabilisation : 7 333 258,61€

Ces corrections traduisent principalement :

- Une meilleure prise en compte des sorties d'actifs anciennes,
- La régularisation d'écarts d'inventaire,
- L'harmonisation des durées d'amortissement.

Fiabilisation des procédures

Au-delà des régularisations ponctuelles, la fusion a également été l'occasion de renforcer les procédures internes :

- Mise en place d'un suivi unifié de l'inventaire,
- Formalisation des règles de gestion des immobilisations,

- Amélioration de la traçabilité des mouvements patrimoniaux.

L'ensemble de ces travaux contribue à améliorer significativement la qualité de l'information patrimoniale de l'EPCI. L'actif issu de la fusion des deux budgets présente désormais un niveau de fiabilité renforcé, conforme aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques en matière de gestion comptable et financière.